



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 15 octobre 2020

DÉLIBÉRATION

N° 122 - 15.10.2020

En exercice... 28
Présents..... 24
Votants..... 28
Abstention..... 0

**PÔLE RESSOURCES
9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Désignation des membres du Conseil communautaire
appelés à siéger au sein de la CIID**

**L'AN DEUX MILLE VINGT,
Le 15 octobre,**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 9 octobre 2020, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS, M. Jérôme DUMOULIN,
Le Bois-Plage : M. Gérard JUIN, Mme Sandrine PERCHAI, M. Jean-Pierre GAILLARD,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Peggy LUTON,
La Flotte : Mme Annie BERGERON, M. Roger ZÉLIE, M. Patrick SALEZ,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Patrick BOUSSATON,
Les Portes en Ré : M. Jean-Luc CHENE,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Simone FOULQUIER, M. Marc CHAIGNE,
St. Clément des Baleines : Mme Lina BESNIER, M. Daniel TASSIGNY,
Ste Marie de Ré : M. Didier LEBORGNE, M. Didier GUYON, M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU,
St. Martin de Ré : M. Patrice DÉCHELETTE, Mme Chantal ZELY-TORDJMANN, M. Jean-Paul GOUSSARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Anne PAWLAK (donne pouvoir à Lionel QUILLET), Alain POCHON (donne pouvoir à Patrick RAYTON), Jean-Paul HERAUDEAU (donne pouvoir à Roger ZÉLIE) Gisèle VERGNON (donne pouvoir à M. Didier LEBORGNE).

Secrétaire de séance : M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20201015-D2020122-DE
Reçu le 19/10/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 15 octobre 2020

DÉLIBÉRATION

N° 122 - 15.10.2020

En exercice... 28

Présents..... 24

Votants..... 28

Abstention..... 0

PÔLE RESSOURCES 9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Désignation des membres du Conseil communautaire appelés à siéger au sein de la CIID

Vu le Code général des impôts et notamment les articles 1650, 1650-A, 1650-2, 1639A bis, 1732 (b) et 1753,

Vu le courrier de la Direction départementale des finances publiques du Département de Charente-Maritime demandant à la Communauté de communes de l'Ile de Ré une proposition de liste,

Vu la délibération de la commune d'Ars en Ré en date du 30 septembre 2020,

Vu la délibération de la commune du Bois Plage en Ré en date du 17 septembre 2020,

Vu la délibération de la commune de La Couarde sur Mer en date du 10 juillet 2020,

Vu la délibération de la commune de La Flotte en date du 17 septembre 2020,

Vu la délibération de la commune des Portes en Ré en date du 17 septembre 2020,

Vu la délibération de la commune de Rivedoux Plage en date du 23 septembre 2020,

Vu la délibération de la commune de Saint-Clément des Baleines en date du 28 septembre 2020,

Vu la délibération de la commune de Saint-Martin de Ré en date du 11 septembre 2020,

Vu la délibération de la commune de Sainte-Marie de Ré en date du 17 septembre 2020,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 6 octobre 2020,

Considérant que la Communauté de communes de l'Ile de Ré doit renouveler sa Commission intercommunale des impôts directs (CIID) ;

Considérant que la Commission intercommunale des impôts directs (CIID) est composée du Président de l'EPCI, de 10 commissaires titulaires et de 10 commissaires suppléants ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20201015-D2020122-DE
Reçu le 19/10/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 15 octobre 2020

DÉLIBÉRATION

N° 122 - 15.10.2020

En exercice... 28

Présents..... 24

Votants..... 28

Abstention 0

PÔLE RESSOURCES 9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Désignation des membres du Conseil communautaire appelés à siéger au sein de la CIID

Considérant que ces commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- Etre âgé de 18 ans au moins,
- Etre de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne,
- Jouir de leurs droits civils,
- Etre inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises),
- Etre familiarisés avec les circonstances locales,
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission ;

Considérant que ne peuvent être admises à participer aux travaux de la commission les personnes :

- qui, à l'occasion de fraudes fiscales ou d'oppositions au contrôle fiscal, ont fait l'objet d'une condamnation, prononcée par le tribunal, à l'une des peines prévues aux articles du CGI visés par l'article 1753 du même code,
- ayant été concernées par une procédure d'évaluation d'office prévue à l'article L.74 du livre des procédures fiscales, par suite d'opposition à contrôle fiscal du fait du contribuable ou de tiers ;

Considérant que ces derniers contrôles seront réalisés par la direction régionale/départementale des finances publiques ;

Considérant que le Directeur départemental des finances publiques désigne, sur une liste de contribuables en nombre double, 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants et procède au contrôle des conditions susmentionnées pour siéger au sein de la Commission intercommunale des impôts directs (CIID) ;

Considérant que la loi de finance 2020 supprime l'obligation de désigner un commissaire extérieur à l'EPCI et précise qu'il appartient au président de l'EPCI de vérifier que les personnes proposées sont effectivement inscrites sur l'un des rôles d'impôts directs locaux de l'EPCI ou des communes membres ;

Considérant que la Communauté de communes de l'Ile de Ré doit, pour ce faire, proposer une liste de 40 commissaires à la Direction départementale des finances publiques ;

Considérant que les communes membres de la Communauté de communes de l'Ile de Ré ont chacune proposé 4 commissaires éligibles pour siéger au sein de la Commission intercommunale des impôts directs (CIID) ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20201015-D2020122-DE
Reçu le 19/10/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 15 octobre 2020

DÉLIBÉRATION

N° 122 - 15.10.2020

En exercice... 28
Présents..... 24
Votants..... 28
Abstention 0

PÔLE RESSOURCES 9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Désignation des membres du Conseil communautaire appelés à siéger au sein de la CIID

Considérant que la durée de mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de l'EPCI ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de proposer la liste suivante des 40 commissaires, établie sur proposition des communes membres de l'EPCI :

Nom	Commune
Madame Danièle PÉTINIAUD-GROS	Ars en Ré
Monsieur Etienne CAILLAUD	Ars en Ré
Madame Elisa GIBAUD	Ars en Ré
Madame Monique RAULT	Ars en Ré
Madame Michèle BOISLIVEAU	Le Bois Plage en Ré
Monsieur Georges GUILLET	Le Bois Plage en Ré
Madame Louissette GUILBOT	Le Bois Plage en Ré
Monsieur Jean-Claude LAVAL	Le Bois Plage en Ré
Monsieur Jacques DURET	La Couarde sur Mer
Madame Nadège BIELOT	La Couarde sur Mer
Monsieur Franck DUVERNAY	La Couarde sur Mer
Monsieur Jean-Yves DUTERTRE	La Couarde sur Mer
Monsieur Jean-Paul HERAUDEAU	La Flotte
Madame Véronique BICHON	La Flotte
Monsieur Roger ZÉLIE	La Flotte
Madame Annie BERGERON	La Flotte
Monsieur Philippe MARONNER	Les Portes
Monsieur Patrick BOURAINE	Les Portes
Monsieur Alain POCHON	Les Portes
Monsieur Michel OGER	Les Portes
	Loix
	Loix
	Loix
	Loix
Monsieur Marc CHAIGNE	Rivedoux Plage
Madame Claudine LEBON	Rivedoux Plage

AR PREFECTURE

017-241700459-20201015-D2020122-DE
Reçu le 19/10/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 15 octobre 2020

DÉLIBÉRATION

N° 122 - 15.10.2020

En exercice... 28
Présents..... 24
Votants..... 28
Abstention 0

PÔLE RESSOURCES 9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**Désignation des membres du Conseil communautaire
appelés à siéger au sein de la CIID**

Monsieur Jean-Philippe BARDOU	Rivedoux Plage
Madame Nathalie MOYEZ	Rivedoux Plage
Monsieur Daniel TASSIGNY	Saint-Clément des Baleines
Monsieur Christophe PENOT	Saint-Clément des Baleines
Monsieur Jean-Christophe BRARD	Saint-Clément des Baleines
Monsieur Manuel MARTINEAU	Saint-Clément des Baleines
Madame Florence BOUTHILLIER	Saint-Martin de Ré
Monsieur Vincent LE BARON	Saint-Martin de Ré
Monsieur Jean-Paul GOUSSARD	Saint-Martin de Ré
Madame Chantal ZELY-TORDJMANN	Saint-Martin de Ré
Madame Isabelle RONTÉ	Sainte-Marie de Ré
Madame Noëlle RAYNEAU	Sainte-Marie de Ré
Monsieur Grégory POUSSARD	Sainte-Marie de Ré
Monsieur Christian FERRAND	Sainte-Marie de Ré

- d'autoriser Monsieur le Président à transmettre au Directeur départemental des finances publiques la présente liste par l'intermédiaire des services préfectoraux.

Affichée le : 19 octobre 2020

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télécours citoyens, en suivant les instructions disponibles à : www.telerecours.fr

AR PREFECTURE

017-241700459-20201015-D2020122-DE
Reçu le 19/10/2020